

## JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION D'EMPLOI RÉF #611

Job Title / Designation de l'emploi <b>TECHNICIEN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ (NOUVEAU TITRE)</b>	Salary Group Groupe 9	Affiliation Affiliation syndicale STARF	Job Title No. Code numérique
Organizational Component / Service <b>TÉLÉVISION FRANÇAISE</b>			
Function / Fonction Chargé d'évaluer la qualité technique des émissions acquises ou produites par la Société et d'apporter les améliorations requises afin de répondre aux normes techniques de diffusion et de produire les rapports.			
Description of Duties / Description des tâches  <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Visionne et évalue la qualité technique des émissions acquises ou produites par la Société afin de produire des rapports de qualité technique; en recommande l'acceptation, le rejet ou les correctifs.</li> <li>2. Apporte, au besoin, les améliorations requises (telles que changement de tonalité, modification des barres de couleur) afin que le matériel soit conforme aux normes techniques de diffusion.</li> <li>3. Rencontre, lorsque le produit ne répond pas aux normes de qualité technique, les personnes concernées afin de les renseigner sur les attentes et les conseiller.</li> <li>4. Collabore, au besoin, aux enquêtes lors de plaintes se rapportant à la qualité technique des produits afin d'en déterminer les causes; formule, au besoin, des recommandations afin d'apporter les correctifs nécessaires.</li> <li>5. Fait des suggestions au personnel technique et de production afin d'atteindre les résultats désirés.</li> <li>6. Prépare, transporte, installe, opère, démonte, range et assure l'entretien courant du matériel et des équipements techniques; en assure le bon état de fonctionnement, la propreté et la sécurité.</li> <li>7. Analyse et applique des plans et des schémas techniques.</li> <li>8. S'assure de la disponibilité du matériel, des équipements techniques ou autres conformément aux pratiques établies ou aux instructions afin de répondre aux besoins de la production; avise les personnes concernées de toute irrégularité.</li> <li>9. Gère l'espace disque en enlevant le contenu se rapportant à ses activités, soit en les effaçant ou en les archivant.</li> <li>10. Évalue et assure le contrôle de la qualité technique pour l'ensemble de ses activités et de ses résultats; prend les mesures appropriées si celles-ci ne répondent pas aux normes établies.</li> <li>11. Effectue, en cas de panne, les correctifs nécessaires pour rétablir le service et avise les personnes concernées.</li> <li>12. Participe, au besoin, à des réunions de planification ou de production.</li> <li>13. Produit des relevés techniques en inscrivant les données pertinentes à sa part de travail et en les entrant, s'il y a lieu, dans les fichiers appropriés; appose les étiquettes.</li> <li>14. Rapporte tout bris ou défautuosité des équipements ou du matériel aux personnes concernées.</li> <li>15. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées.</li> <li>16. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail.</li> <li>17. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes.</li> </ol>			
Relationships / Relations de travail  <ol style="list-style-type: none"> <li>A. Relève du superviseur approprié ou d'autres personnes selon ses affectations.</li> <li>B. S/O</li> <li>C. Entretient des relations internes et externes.</li> </ol>			
Date issued / Date de publication <b>30 mars 2009</b>		Supersedes / Annule et remplace	
TEMP. O. 1171 BIL. (10/75)		(See reverse side) / (Voir au verso)	

***JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI***

Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes
Diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de production télévisuelle et de postproduction ou DEC pertinent
Prior Experience / Expérience
Cinq (5) ans sont requis pour acquérir les habiletés nécessaires pour contrôler la qualité des émissions
Where and how acquired / Source de l'expérience
Minimum time to learn / Durée minimale de la période d'initiation